

Budget 2027 : aux chômeuses et chômeurs, l'addition !

Une fois de plus, cet été, le gouvernement annonce une nouvelle cure d'austérité pour 2027. Le prochain budget confirme un choix assumé : faire des économies sur les politiques de l'emploi, de la formation et de la protection sociale, alors que les besoins explosent avec la remontée du chômage.

Avec **2,8 milliards d'euros de baisse envisagée**, le poste « Travail, Emploi » est le plus lourdement amputé de tout le budget de l'État, tandis que d'autres progressent (Écologie, Justice, ...), ou explosent (Défense). Le gouvernement concentre donc l'effort d'austérité sur les politiques de l'emploi.

Le ministre se vante d'avoir obtenu la préservation de l'apprentissage et du Contrat d'engagement jeune. Mais les coupes sont massives, surtout pour les projets individuels de formation :

- suppression des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC),
- restriction de l'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF)

Le renforcement des contrôles et la lutte contre la fraude sont retenus comme principaux leviers d'économies. Ces choix budgétaires auront évidemment des conséquences pour France Travail : l'établissement devra accompagner davantage d'usager.es avec moins de moyens, dans un contexte où le chômage repart à la hausse.

Pour résumer : moins d'agent-es pour accompagner, moins de formations qualifiantes et encore plus de contrôles des privé-es d'emploi.

Comme si ce n'était pas suffisant, le gouvernement prévoit une nouvelle fois d'aller ponctionner les caisses de l'UNEDIC. Il envisage une **saisie de 4 milliards d'euros dans les excédents de l'UNEDIC** pour financer le budget 2027, après les 12 milliards d'euros déjà prélevés depuis 2023 !!

L'UNEDIC est donc contrainte de continuer à emprunter pour assurer sa trésorerie. Sa dette reste artificiellement élevée alors même que les recettes devraient permettre son désendettement. On marche sur la tête...

Cette politique d'austérité ne s'arrête pas aux privé-es d'emploi ou à l'assurance chômage. Elle nous frappe également nous, comme les autres agent-es des services publics. Le rapport sur la « transparence des finances publiques » fixe un objectif de **125 milliards d'euros d'économies d'ici 2032**, principalement par la réduction des dépenses publiques et sociales. Une fois encore, ce sont les services publics, les retraites, la santé et les rémunérations des agent-es qui sont placés dans le viseur, tandis que les recettes, les cadeaux fiscaux et les aides publiques aux entreprises sont largement épargnés. Rien ou presque n'est dit sur les 211 milliards d'euros d'aides publiques versées chaque année aux entreprises sans contrepartie, sur la fiscalité des plus hauts revenus, des dividendes ou du capital.

Pour les personnels, les conséquences sont déjà bien réelles : conditions de travail dégradées, effectifs insuffisants, surcharge de travail et perte continue de pouvoir d'achat.

Le rapport valide la poursuite du gel du point d'indice et la stabilisation des effectifs, malgré des services déjà exsangues. Depuis 2017, sa désindexation représente **une perte de pouvoir de vivre de plus de 15 %, soit plusieurs centaines d'euros par mois pour de nombreuses et nombreux agent-es**. Et nous savons que, sans progression du point d'indice, les chances d'augmentation sont aussi faibles pour les agent-es de droit privé. C'est certainement la raison pour laquelle la séance de NAO a été décalée à mi octobre.



Résultat : les services publics continuent de fonctionner avec des moyens toujours plus réduits, des équipes en sous-effectif, des salaires qui décrochent de l'inflation et des agent-es qui ne peuvent plus exercer leurs missions dans des conditions dignes.

Le projet de budget 2027 dessine ainsi une orientation claire : **sacrifier les moyens consacrés aux politiques de l'emploi, piller les excédents de l'assurance chômage pour financer le budget de l'État et pressuriser encore plus fort les agent-es, les usager.es et les services publics.**

Cet été encore, devant la catastrophe vécue par des centaines de milliers de personnes en France et dans de nombreux pays, devant les politiques qui sont menées et annoncées dans un avenir proche, démonstration est faite que ce monde fonctionne à l'envers et que seuls des changements radicaux sauveront humanité et planète. A nous de lancer l'impulsion !

L'heure est à la mobilisation. Déjà des dates de manifestations et de grèves circulent pour le mois de septembre. Nous y serons !

Pour qui roule la médecine du travail ?

Impactées par les transformations de la Loi Plein Emploi, les conditions de travail des agent.es de France Travail et en particulier à l'accueil continuent de se dégrader. C'est donc sans surprise que dans leur bilan tous nos prestataires des services de santé au travail font le constat d'une nette augmentation des demandes d'aménagements liées au télétravail et au poste d'AIC.

La direction ne se donne pas les moyens de maîtriser les risques professionnels, et choisit plutôt la remise en cause systématique des préconisations médicales. La méthode est bien rôdée : la direction pose l'incompatibilité des préconisations avec l'activité professionnelle, et s'en suit une négociation tripartite agent-direction-médecin dans laquelle l'agent.e, souvent isolé.e, est contraint.e d'accepter les conditions de la direction. A France Travail la prévention primaire n'est pas de mise, ici on adapte le.la travailleur.euse au travail, à coup d'ARUM et de webinaires en tous genres...

Si les médecins ont bien reconnu une augmentation du stress au travail, certains n'ont pas brillé par leur empathie vis à vis des agent.es, parlant d'un management intermédiaire "désorganisé", d'agent.es qui viennent avec des certificats "complaisants" de leur médecin de ville. Certains refusent même systématiquement les demandes de préconisations de soins sur le temps de travail ou d'adaptation des moyens de transport parce que cela ne relèverait pas de leurs obligations légales. Pourtant ces préconisations sont indispensables pour faire vivre l'accord handicap. L'agent.e se retrouve là aussi seul.e face aux exigences de la direction et à l'indifférence de la médecine du travail. Alors, comment sort-on de ce cercle infernal ? Pas de réponse de la direction...

Dans ce contexte, et quand on sait que le taux de travailleur.es handicapé.es est 2 fois plus élevé à France Travail que dans le reste de la population, l'application de l'accord handicap est d'autant plus essentiel. Le travail à France Travail abîme !

Face à des médecins plus préoccupés de s'en tenir à leurs obligations légales et au cahier des charges établi par la direction, que de s'intéresser à la souffrance des agent.es, nous pouvons sincèrement nous interroger : peut-on réellement compter sur la médecine du travail pour protéger la santé des travailleur.ses ?

Plateforme 39-49 : zone de non droit syndical ?

Le 28 juillet, des représentant-es de la CGT sont allé-es voir les collègues de la ps@d (3949) pour, comme nous le faisons régulièrement, discuter avec les agent.es, recueillir les réclamations individuelles et collectives et s'enquérir des conditions de travail. Alors qu'il et elles discutaient avec un agent, une responsable accompagnée d'une membre de ELD les a sommées de partir en ces termes : "Vous n'avez rien à faire ici. Vous n'avez pas le droit de parler aux agents. Je vous demande de quitter immédiatement les bureaux !". Puis ces 2 responsables ont poursuivi dans les locaux nos militant-es. Peu de temps après, un agent leur a dit qu'on leur avait interdit de parler aux syndicats. Devant la gravité des faits, des déclarations d'accident du travail ont été réalisées ainsi que des fiches de signalement. La direction régionale, prévenue dans les heures qui ont suivi, a heureusement disqualifié de telles méthodes s'apparentant à une entrave grave de l'exercice du droit syndical et de la liberté de circulation des représentant-es du personnel : elle devrait donc prendre quelques initiatives pour rappeler le droit. La CGT se réserve la possibilité d'interpeller l'inspection du travail. Par ailleurs, nous souhaitons que les agent-es de la DPR soient informé-es de cette entrave et que leur soit garantie la possibilité de s'entretenir avec les syndicats conformément aux textes en vigueur. Ces méthodes inacceptables nous poussent à une réflexion : pourquoi les responsables de ce site refusent que syndicats et agent.es échangent ? Nous ferons la lumière sur cette affaire et les collègues pourront compter sur nous.

PAPRI Pact :

Mais où sont les indicateurs d'impacts ?

Il y a des informations consultations obligatoires et le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et de l'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact) en fait partie.

Chaque année, l'Etablissement doit présenter au CSE le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Il y recense et évalue les risques présents dans l'entreprise. Arrive ensuite le PAPRI Pact. Ce document a pour mot d'ordre la **prévention**. Il vise à "éviter les risques" identifiés dans le DUERP et, s'ils ne peuvent l'être, à les "combattre à la source".

Force est de constater que les actions égrénées par la Direction pour 2026 ne répondent en rien aux objectifs de prévention affichés par le PAPRI Pact : des bilans plus que légers des actions sur 2025 et des perspectives 2026 qui ne sont que la "poursuite" d'actions dont les conditions d'exécution, les indicateurs de résultat et l'estimation des coûts restent étrangement absents... Comment acter la "poursuite" sans bilan factuel des actions engagées ? Sans prise en compte du contexte (Loi Plein Emploi, avenant à la Convention d'Assurance Chômage et budgets alloués en berne) et de ses conséquences concrètes sur notre quotidien ?

C'est donc à l'unanimité que les représentant-es du personnel ont demandé à la Direction de revoir sa copie pour une présentation à la rentrée.

LUNDI 14 SEPTEMBRE

**Participez à notre journée :
Comment renforcer notre action et se
donner les moyens de gagner !**

Au programme :

- Etienne Penissat, chercheur au CNRS
- Association VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifasciste)
- Diffusion du film Made in Bangladesh

Inscrivez-vous en nous contactant par mail !



La CGT vous consulte!
**Répondez à notre questionnaire
destiné aux agents d'Idf:**

Cliquez ici

